

RÉFORME DU COURTAGE

De l'autorégulation à l'accompagnement : décrypter les textes

FORMATION, 1 HEURE 45

PATRIMONIA

CODE : APM01

Objectifs de la formation

Interpréter les enjeux de la réforme du courtage

Analyser la loi du 8 avril 2021 « relative à la réforme du courtage de l'assurance et du courtage en opérations de banque et en services de paiement »

Se préparer au contenu du futur décret

Animée par

■ COLLIN Marie

Présidente - Associée de la SAS spécialisée en Conseil et formation en Conformité,
EOLE BUSINESS ET RH

Public concernés

■ Courtiers, agents généraux, mandataires, responsables et chargés de clientèle au sein des organismes d'assurance, souscripteurs et rédacteurs, gestionnaires de contrats d'assurance, conseillers commerciaux en gestion de patrimoine

Critères d'admission

■ Pour participer à ces formations, inscription obligatoire à Patrimonia : www.patrimonia.fr

Prérequis

■ Aucun prérequis n'est nécessaire

Tarifs

■ Tarif Pack DDA (incluant 40h de formation en e-learning validantes DDA) : 600,00 €HT

■ Tarif général : 98,00 €HT

Les enjeux de la loi du 8 avril 2021 « relative à la réforme du courtage de l'assurance et du courtage en opérations de banque et en services de paiement »

- Les dysfonctionnements constatés en matière de conformité réglementaire
 - Les enjeux organisationnels face aux nouveaux défis de la distribution
-

Cerner le champ d'application et le calendrier de mise en œuvre

- Définir les contours du dispositif et les échéances
 - Quels sont les acteurs concernés
 - Qui sont les dérogataires
-

Le contenu de la loi

- La création d'associations professionnelles, à adhésion obligatoire, agréées par l'ACPR
 - Le pouvoir et le rôle des acteurs : associations/ORIAS/ACPR
 - Les missions des associations professionnelles agréées
 - Le pouvoir de sanction
-

Recenser les zones d'ombres et les problématiques soulevées

- Les craintes des professionnels concernés
 - Les incompréhensions et fragilités juridiques à régler par le décret
 - Le coût du dispositif : quel financement de la régulation ?
-

Dates

LYON - 9h00-10h45 LYON - 9h15 -11h00

30/09/2021 01/10/2021

Modalités pédagogiques, d'évaluation et techniques

■ Modalités pédagogiques:

Pour les formations synchrones-présentiel ou classes virtuelles (formations à distance, en direct), les stages sont limités, dans la mesure du possible, à une douzaine de participants, et cherchent à respecter un équilibre entre théorie et pratique. Chaque fois que cela est possible et pertinent, des études de cas, des mises en pratique ou en situation, des exercices sont proposées aux stagiaires, permettant ainsi de valider les acquis au cours de la formation. Les stagiaires peuvent interagir avec le formateur ou les autres participants tout au long de la formation, y compris sur les classes virtuelles durant lesquelles le formateur, comme en présentiel peut distribuer des documents tout au long de la formation via la plateforme. Un questionnaire préalable dit 'questionnaire pédagogique' est envoyé aux participants pour recueillir leurs besoins et attentes spécifiques. Il est transmis aux intervenant(e)s avant la formation, leur permettant de

s'adapter aux publics. Pour les formations en E-learning (formations à distance, asynchrones), le stagiaire peut suivre la formation à son rythme, quand il le souhaite. L'expérience alterne des vidéos de contenu et des activités pédagogiques de type quizz permettant de tester et de valider ses acquis tout au long du parcours. Des fiches mémos reprenant l'essentiel de la formation sont téléchargeables. La présence d'un forum de discussion permet un accompagnement pédagogique personnalisé. Un quizz de validation des acquis clôture chaque parcours. Enfin, le blended-learning est un parcours alternant présentiel, classes virtuelles et/ou e-learning.

■ Modalités d'évaluation:

Toute formation se clôture par une évaluation à chaud de la satisfaction du stagiaire sur le déroulement, l'organisation et les activités pédagogiques de la formation. Les intervenant(e)s évaluent également la session. La validation des acquis se fait en contrôle continu tout au long des parcours, via les exercices proposés. Sur certaines formations, une validation formelle des acquis peut se faire via un examen ou un QCM en fin de parcours. Une auto-évaluation des acquis pré et post formation est effectuée en ligne afin de permettre à chaque participant de mesurer sa progression à l'issue de la formation. Une évaluation à froid systématique sera effectuée à 6 mois et 12 mois pour s'assurer de l'ancrage des acquis et du transfert de compétences en situation professionnelle, soit par téléphone soit par questionnaire en ligne.

■ Modalités techniques FOAD:

Les parcours sont accessibles depuis un simple lien web, envoyé par E mail aux stagiaires. L'accès au module de E-learning se fait via la plateforme 360Learning. La durée d'accès au module se déclenche à partir de la réception de l'invitation de connexion. L'accès aux classes virtuelles se fait via la plateforme Teams. Le(a) stagiaire reçoit une invitation en amont de la session lui permettant de se connecter via un lien. Pour une bonne utilisation des fonctionnalités multimédia, vous devez disposer d'un poste informatique équipé d'une carte son et d'un dispositif vous permettant d'écouter du son (enceintes ou casque). En ce qui concerne la classe virtuelle, d'un microphone (éventuellement intégré au casque audio ou à la webcam), et éventuellement d'une webcam qui permettra aux autres participants et au formateur de vous voir. En cas de difficulté technique, le(a) stagiaire pourra contacter la hotline au 01 70 72 25 81, entre 9h et 17h ou par mail au logistique@infopro-digital.com et la prise en compte de la demande se fera dans les 48h.